

Ingénieur forestier diplômé de l'école nationale du génie rural, des eaux et des forêts (ENGREF)

RNCP2001 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	Titre ingénieur — Titre ingénieur
Code(s) NSF	213
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'agriculture

<http://www.agriculture.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

• Activités visées : L'ingénieur forestier diplômé de l'ENGREF exerce son activité dans les domaines de la forêt, des espaces naturels, des espaces verts et arbres hors forêt, de la filière bois et de l'aménagement de l'espace, tant dans le secteur privé que dans la fonction publique d'État ou territoriale, tant en France qu'à l'étranger, notamment en zone tropicale.

Il remplit des fonctions de direction, de gestion, d'ingénierie, d'expertise, de recherche, de développement, de formation et d'administration.

Dans ses fonctions, l'ingénieur forestier de l'ENGREF est appelé à :

- prendre une décision opérationnelle intégrant les réalités du terrain ;
- gérer directement ou organiser la gestion ;
- animer une équipe ;
- participer à une équipe pluridisciplinaire ;
- mener des études avec de multiples intervenants et contacts ;
- communiquer et négocier avec les partenaires.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Capacités attestées : L'ingénieur forestier de l'ENGREF dispose de la capacité :
- d'analyse et de synthèse ;
- d'identifier et de poser un problème, et trouver le moyen de le résoudre (techniques, personnes, informations) ;
- de prendre une décision : en utilisant des techniques qu'il connaît déjà ou auxquelles il se forme, en tenant compte des composantes naturelles, économiques et sociales de l'environnement, en conciliant les fonctions de production, de protection et d'accueil, dans l'objectif d'un développement durable ;
- de devenir spécialiste dans un des domaines précités ;
- de prévenir ou gérer les conflits, de négocier et de contractualiser ;
- de s'exprimer de façon claire, y compris vers les non-spécialistes ;
- de comprendre une demande ou une attente, et de la reformuler ;
- de transférer son savoir-faire de la forêt, de l'arbre et des milieux naturels vers d'autres domaines ;
- de fonder son action sur la prise en compte du long terme ;
- d'entreprendre, d'évoluer et de s'adapter.

Ces capacités s'appuient sur ses connaissances en :

- sciences de la vie et du milieu naturel (botanique forestière, développement des arbres, xylologie, phyto-écologie, dynamique de la végétation, génétique, autécologie des arbres forestiers, pédologie, entomologie et pathologie forestières, dynamique des populations animales) ;
- sciences de l'ingénieur (mécanique des solides, informatique, systèmes d'information géographique et GPS, statistique, dendrométrie) ;
- sciences économiques, sociales, politiques (économie générale et forestière, comptabilité d'une entreprise, droit général et forestier, politique forestière) ;
- filière bois (propriétés du bois, transformation du bois, commercialisation du bois) ;
- techniques de gestion forestière (sylviculture, exploitation forestière, desserte forestière, reboisement, estimation forestière) ;
- aménagement forestier (concepts, méthodes, élaboration) ;
- gestion des écosystèmes forestiers et associés (conservation de la nature) ;
- relations humaines (expression orale, expression écrite, outils de communication visuelle, dynamique du travail en équipe, technique de recherche d'emploi, langue anglaise).

En outre, il a acquis des connaissances et un savoir-faire complémentaires dans l'un des domaines précités, ou dans un domaine voisin comme la foresterie urbaine ou l'aménagement des territoires, ainsi qu'une capacité d'analyse approfondie qu'il est à même d'exprimer par écrit comme par oral.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Secteurs d'activité : Domaines de la forêt, des espaces naturels, des espaces verts et arbres hors forêt, de la filière bois et de l'aménagement de l'espace, tant dans le secteur privé que dans la fonction publique d'État ou territoriale, tant en France qu'à l'étranger, notamment en zone tropicale.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Types d'emplois accessibles : Emplois de cadre ou d'expert au sein des organismes suivants :
- direction départementale de l'agriculture et de la forêt ;
- direction régionale de l'environnement ;
- collectivités territoriales (service environnement, espaces verts, aménagement) ;
- office national des forêts (chef d'unité territoriale, directeur d'agence, ingénieur spécialisé) ;
- centres régionaux de la propriété forestière ;
- coopératives forestières ;
- entreprises de la filière bois (notamment l'exploitation, l'approvisionnement et la transformation du bois) ;
- cabinets d'expert forestier ;
- cabinets de consultants ;
- bureaux d'études environnementales ;
- parcs naturels et autres espaces protégés ;
- associations, y compris O.N.G. environnementales ;
- organismes de recherche, de développement, de formation ;
- organismes internationaux comme la F.A.O.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, VAE

Enseignants-chercheurs et professionnels

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français, Site internet de la FIF-ENGREF.

<http://www.educagri.fr/agrisup/index.cfm>

<http://www.engref.fr/fif.htm>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2001/>